

- L'Assemblée est informée de l'"open house" à laquelle a assisté Michèle Caron comme représentante du programme de formation en psychothérapie analytique.
- Hubert Van Gijsegheem reconferme l'intérêt de la Revue québécoise de psychologie, a/s Pierre Michaud, de publier les écrits pouvant résulter de nos rencontres - séminaires et des conférences: échange téléphonique, puis confirmation écrite.

3. Compte-rendu des inscriptions:

Treize (13) inscriptions sont parvenues à Michèle. Les personnes présentes inscrites à un même séminaire sont invitées à se regrouper.

Une personne du comité est rattachée à chacun des séminaires pour contacter les personnes non présentes et aider à faire le lien entre les participants:

- Hélène Phaneuf: Klein et les kleiniciens
- Robert Pelletier: Centre-transfert
- Michèle Caron: Narcissisme
- Jeanne Beaudry: Winnicott

4. L'Assemblée est informée des tâches respectives que se sont données les membres du comité:

- Présidence et coordination: Robert Pelletier
- Secrétariat et trésorerie: Jeanne Beaudry
- Bulletin d'information: Michèle Caron
- Membres-conseil: Hélène Phaneuf
Jean-Claude Valfer
Hubert Van Gijsegheem

5. Aspect financier:

- Une cotisation de \$10.00 par personne est recommandée par le comité afin de pourvoir aux dépenses de base (courrier, secrétariat...).
Accepté par l'Assemblée.
- Les conférences nécessiteront un prix d'entrée - Accepté par l'Assemblée.

6. Autres aspects discutés:

- Il est demandé à la secrétaire de prévoir des archives pour les documents qui seront utilisés lors des séminaires (bibliographies, résumés d'activités, etc.).
- L'idée d'un résumé des activités accomplies à l'intérieur de chacun des groupes de séminaire est discutée et approuvée. Une personne responsable à l'intérieur de chacun des groupes devrait être nommée à cette fin.
- Question sur l'ouverture des séminaires à des personnes autres que celles du programme de formation: consensus autour de la nécessité d'une formation ou expérience à l'approche analytique. Liberté est laissée aux membres d'un groupe d'inviter des gens qu'ils connaissent et qu'ils savent pouvoir contribuer de façon enrichissante à la discussion.
- Bulletin d'informations de septembre: y mentionner les séminaires finalement mis sur pieds.
Réinviter les gens à s'inscrire.

7. Vin est servi.

d) exercer la pratique psychanalytique.

Deux (2) catégories de membres sont ainsi nommées:

- . membres séniors: ceux ou celles qui, conformément au critère c), sont déjà accrédité(e)s par un programme de formation ou par une formation jugée équivalente.
- . membres juniors: ceux ou celles qui, conformément au critère c), sont en voie d'être accrédité(e)s par un programme de formation; ou par une formation jugée équivalente.

ARTICLE 5 Structures

L'A.P.P.Q. est dirigée et administrée par le Comité exécutif en vertu des pouvoirs et mandats que lui confère l'Assemblée générale.

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

La présente constitution entrera en vigueur à la date de son approbation par le Ministre.

ARTICLE 7 Amendements aux Statuts

7.1 Les statuts de l'A.P.P.Q. ne peuvent être amendés ou abrogés que par un vote des deux-tiers de l'Assemblée générale.

7.2 Modalités

Toute proposition d'amendement aux statuts doit parvenir au Secrétariat de l'A.P.P.Q. au moins vingt (20) jours avant la tenue d'une assemblée générale. Le Comité exécutif et tout membre peuvent faire de telles propositions. Le Comité exécutif doit alors en aviser directement les membres en leur transmettant le texte au moins dix (10) jours avant l'ouverture de l'assemblée générale.

ARTICLE 8 Dissolution

8.1 La dissolution se fera selon la loi.